

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : <http://fsu48.fsu.fr/>

Contre la blitzkrieg menée par le gouvernement, organisons la résistance pour défendre les services publics, la fonction publique et l'Education pour tous.

Le titre de cet édito s'impreigne de la fibre commémorative du 75^e anniversaire des débarquements et du début de la Libération du territoire national pour dénoncer la politique gouvernementale actuelle menée contre les services publics, les fonctionnaires et la fonction publique et l'Education.

Car nous assistons à un vrai conflit ouvert depuis que le Président Macron a été élu. Son gouvernement, soit disant « ni de droite ni de gauche » a clairement fait le choix d'une politique libérale assouvissant les intérêts particuliers aux dépens des intérêts collectifs. Dans la société rêvée par ce nouveau régime, l'individualisme et le chacun pour soi sont les fondements de la construction d'une nouvelle société qui permettrait, soit disant, à chacun de faire valoir ses talents pour réussir aux dépens de tous les autres.

Dans ce contexte idéologique, les services publics sont dénoncés comme étant un coût insupportable pour une société soit disant désargentée (alors que le pays et son économie n'ont jamais été aussi riches). Selon le paradigme libéral et capitaliste de la rentabilité, tout bon service public est celui qui sera rentable. Les autres, doivent disparaître. La Lozère, au niveau de la rentabilité est au niveau zéro voire moins quelque chose. Donc, on casse et on détricote le maillage de tous les services publics sur le département.

Mais rassurez-vous, braves gens, tout ceci est pour votre bien !

Les fonctionnaires et la fonction publique sont présentés, encore et toujours, comme les boucs émissaires de tous les maux de la société. A ce titre là, le gouvernement s'occupe d'eux. Comment ? En supprimant les postes et en amoindrissant le rôle crucial qu'ils peuvent jouer, en particulier dans les départements ruraux comme le notre, au niveau de l'aménagement du territoire et de la structuration de la société, renforçant ainsi le constat d'abandon ressenti par une grande partie de la population qui constate le déni étatique du respect de valeurs fondamentales de la République dont celle prônant l'Egalité.

L'éducation n'échappe pas à la coupe réglée par un gouvernement qui s'est fixé comme objectif de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires durant le quinquennat. Les réformes en cours, refusées par l'immense majorité de la profession sont pourtant imposées à la schlague. Elles sont mises en œuvre avec une volonté de transformation profonde de l'Education (progressiste et pour tous, héritière du programme du Conseil national de la Résistance), devenant un simple outil de reproduction de l'élitisme social. Les coups pleuvent drus, mais cependant la Résistance ne faiblit pas.

SUITE, PAGE 2 →

Dispensé de timbrage
MENDE CT



DEPOSE LE 19/06/2019



SOMMAIRE

- P 2 UPP Ste Enimie**
- P 3 Retraites**
- P 4 Avenir Fonction Publique
Le printemps lozérien**
- P 5 Loi Blanquer**
- P 6 Sport scolaire**
- P 7 Mouvement des Professeurs
d'Ecole**
- P 8 La Fonction Publique est
indispensable**

Journée nationale d'ACTION

Jeudi 27 JUIN

Fonction Publique / Education

Action sur MENDE

L'intersyndicale départementale arrêtera
prochainement les modalités

Car, la FSU, tant dans la Fonction publique que dans l'Éducation nationale refuse les choix idéologiques de ce gouvernement et les politiques régressives qu'il tente d'imposer dans un tempo accéléré.

Après les grèves et les manifestations (dont celle du 18 mai qui a réuni plus de 10 000 manifestants à Paris et dont vous n'avez pas entendu parler à cause de système médiatique aux ordres) qui ont couvert la dernière période (19 mars, 27 mars, 30 mars, 4 avril, 11 avril, 1^{er} mai, 9 mai, 17 mai) la bataille se poursuit contre la Loi Blanquer (Éducation) et la loi de destruction de la Fonction

publique (portée par Darmanin et Dussopt).

Pas assez content des cadeaux faits à une infime partie de la société, le gouvernement engage dès maintenant une nouvelle réforme régressive des retraites (« Allez ma petite dame, vous en prendrez bien jusqu'à 64 ans ! ») qui va, en particulier, être très destructrice pour tous les fonctionnaires - et en particulier pour les enseignants - (avec un abaissement du niveau des pensions de l'ordre de 30 %).

Fort du constat, partagé par le plus grand nombre, que ce gouvernement mène une vielle politique anti

fonctionnaires et anti services publics, la FSU poursuit sa lutte pour la défense des services publics, de la Fonction publique, de ses agents et d'une éducation nationale progressiste et émancipatrice pour tous les élèves (voir appel pour une fonction publique du XXI^e siècle en page 8). Elle s'engage dès à présent à poursuivre les mobilisations dès septembre pour continuer à contrer les velléités destructrices de ce gouvernement.

D'ici là bonnes vacances estivales à tous !

Hervé Fumel

UPP de Ste ENIMIE : Compte rendu de l'audience du 14 mai 2019 avec Sophie Pantel.

Face à la situation qui est aujourd'hui celle du collège de Sainte Enimie devenu UPP en 2008, la FSU 48 a demandé et obtenu une audience auprès de Madame Pantel présidente du conseil départemental. **Cette audience avait pour but de mettre en avant la question du devenir de l'UPP et pour la FSU Lozère de continuer à porter son mandat de rétablissement d'un collège de plein exercice sur Sainte Enimie.**

En effet, la crainte de voir le collège de Sainte Enimie ne devenir qu'une annexe de celui de Florac, qui avait été mise en avant par la FSU 48 au moment de la création de l'UPP, et qui avait amené la FSU 48 à refuser ce projet, est aujourd'hui avérée. Mais actuellement c'est l'avenir même de l'UPP qui semble flou au regard des problèmes structurels posés.

L'UPP a permis à l'administration de récupérer un certain nombre de postes (un demi-poste de CPE, un poste de secrétaire, un poste d'infirmière) et de transformer le poste de principal en principal adjoint. Il n'y a plus de gestionnaire à Sainte Enimie. Tout est donc centralisé à Florac, aussi bien en termes de prise de décisions que de gestion quotidienne. Cela pose de nombreux problèmes dans la gestion de l'établissement Florac-Sainte Enimie, dont les deux pôles sont distants de 35 km.

D'autre part, des travaux de mise aux normes accessibilité étaient prévus. Dans le cadre d'une mise en valeur touristique d'une partie du bâtiment, la municipalité a souhaité récupérer certaines salles. Cela a donc retardé les travaux, mais Mme Pantel nous a confirmé qu'un nouveau projet a été réalisé et que les travaux sont prévus pour commencer prochainement avec d'ailleurs un très fort

enchérissement des coûts.

La FSU a rappelé son attachement à un maillage étroit du département par des collèges pour éviter des temps de transports trop longs aux élèves et pour assurer le dynamisme de tous les territoires. Elle a rappelé son refus de voir fermer des établissements alors que la politique ministérielle en la matière serait de supprimer les collèges de moins de 100 élèves.

Les projets de mise à mal des réseaux des écoles et collèges portés par la politique éducative actuelle du gouvernement rappellent d'ailleurs ceux qui avaient abouti sur notre département à la création de l'UPP (pour rappel, alors étaient menacés les collèges de Vialas, du Bleynard, de Saint Etienne Vallée Française et de Sainte Enimie).

Si l'UPP ferme, notre crainte est qu'elle soit la première d'une liste plus longue. Or, en Lozère actuellement, 7 des 13 collèges d'enseignement public comptent moins de 100 élèves.

Mme Pantel nous a affirmé son refus de voir fermer des établissements dans le département, et ce d'autant plus que le Conseil Départemental vient d'investir massivement dans la rénovation de tous les établissements. En parallèle, un travail a été mené sur les ramassages scolaires, avant que cette compétence ne soit dévolue à la région, pour tenter de pérenniser les effectifs de l'UPP.

Cette audience permet donc de commencer à ouvrir des perspectives pour les trois années à venir.

Mélanie AZAIS et Hervé FUMEL

Réforme des retraites, état des lieux

Le projet de réforme des retraites est revenu dans l'actualité à l'occasion du discours de politique générale d'Edouard Philippe le mardi 12 juin. A cette occasion, le 1^{er} ministre a confirmé que la future réforme des retraites maintiendra "la possibilité d'un départ à 62 ans", mais l'exécutif définira "un âge d'équilibre et des incitations à travailler plus longtemps". "Ainsi, chacun pourra faire son choix, en liberté et en responsabilité", a-t-il ajouté. Puisqu'il le dit...

La confusion règne depuis le début du quinquennat sur les intentions précises du gouvernement en matière de retraite. Lors de sa dernière allocution, Emmanuel Macron n'a pas complètement tranché le débat : s'il a bien annoncé le maintien d'un âge de départ à 62 ans et confirmé son intention de porter une réforme systémique, il a « en même temps » parlé d'ajustements rapides à faire sur les paramètres comme la création d'âges pivots ou l'augmentation des durées d'assurance.

Il y aurait donc bien deux choses en préparation :

- d'une part **des modifications intermédiaires des paramètres, avant 2025**, sans précision sur leur nature ni sur les dates d'entrée en vigueur ou les générations concernées.

Cela pourrait signifier la mise en place d'un **âge pivot** en dessous duquel des décotes supplémentaires seraient appliquées (ce serait une décote liée à l'âge trop précoce de départ qui s'ajouterait aux décotes existantes aujourd'hui en fonction des trimestres manquants), ou encore un **allongement des durées d'assurance nécessaires plus rapide que celui qui monte actuellement en charge** : cela pourrait par exemple signifier qu'on appliquerait plus rapidement aux générations concernées par un départ avant 2025, des durées d'assurance prévues pour entrer en vigueur plus tard. Par exemple, si aujourd'hui c'est à partir des générations nées en 1961 qu'on doit 42 ans, on pourrait appliquer cette durée dès les générations 1958, 1959 et 1960 et passer à 42,5 ans pour la génération 1961 et ainsi de suite. A noter que cette dégradation aurait des conséquences, y compris pour ceux liquidant leur pension après la réforme puisque **le schéma choisi de transition vers le nouveau régime prévoit pour tous un calcul des droits constitués en 2025 pour les convertir dans le nouveau système** : plus la durée d'assurance est élevée pour votre génération au moment où on « arrête » vos droits dans l'ancien système, plus vos droits convertis dans le nouveau système sont restreints. Aucun calendrier d'annonces n'est donné sur ces éléments mais on peut penser que le PLFSS, donc à l'automne 2019, pourrait être l'occasion de faire passer ces mesures régressives.

- d'autre part une réforme systémique, **la mise en place d'une retraite par points, avec application en 2025**. Le Haut Commissariat à la Réforme des Retraites (HCRR) affiche désormais sa certitude que la réforme se fera.

Un rapport du haut commissariat est prévu fin juin début juillet. Il devrait contenir des préconisations précises, et donc être le prélude à la loi. La volonté présidentielle serait que cette loi soit déposée au conseil des ministres mi septembre pour un débat parlementaire en octobre, le HCRR pousse pour que ce calendrier soit desserré, mais il dit se mettre en situation d'avoir un vote de la loi en novembre ou décembre 2019 au plus tard qui viendrait donc se télescoper avec le traditionnel PLFSS qui contiendrait des mesures d'effet immédiat.

Dès la publication du rapport du HCRR fin juin-début juillet, nous disposerons donc du projet précis du gouvernement car on est toujours actuellement au stade de grands principes. Aucun chiffrage, aucune simulation ni aucun cas type ne sont mis sur la table.

De fortes craintes existent sur ce régime par points où les salariés cotisent à l'aveugle sans garantie sur le niveau de pension par rapport à leur dernier salaire. L'accumulation de points entretient l'illusion d'une épargne individuelle où chacun paye pour sa propre retraite avec une prise en compte de l'ensemble de la carrière qui pénalisera encore plus tous ceux ayant subi des périodes de chômage, de temps partiel, de précarité.

Les éléments de calcul du nouveau système pourraient même minorer le niveau des pensions rendant les 62 ans purement théorique. Aucune mesure d'amélioration du niveau des pensions n'est prévue à ce stade.

La FSU continuera de demander une indexation des pensions sur l'évolution des salaires, à rebours de la politique de gel des pensions menée actuellement. **Il n'y a rien de plus illisible qu'un système dans lequel on ne peut pas connaître à l'avance le montant de sa pension !**

Il n'y a rien de plus simple, à l'opposé qu'un système qui assure un pourcentage du dernier traitement brut ou des meilleurs salaires dans le privé. La FSU rappelle encore une fois son attachement au code des pensions et affirme que **la simplification n'est pas toujours synonyme de justice**. Ce nouveau système serait ainsi particulièrement défavorable aux fonctionnaires et ce n'est pas l'intégration des primes dans ce calcul qui compensera les pertes occasionnées.

Stéphane BARNINI

Pour l'avenir de la Fonction publique et de ses agents !

L'importante journée d'action et de grève des agents de la Fonction publique du 9 mai dernier à l'appel des organisations syndicales départementales a permis de dénoncer le projet de loi de transformation de la Fonction publique lourd de conséquences négatives tant pour les agents que pour les usagers et les citoyens.

Les annonces récentes sur les 120 000 suppressions d'emploi qui ne seraient plus [?] l'objectif du gouvernement et sur la mise en place d'une prime de précarité constituent des inflexions positives à mettre au compte de la large unité syndicale et de la mobilisation de cette journée d'action et de revendication du 9 mai.

Mais, sur l'essentiel de la loi, le gouvernement n'a pas répondu aux légitimes inquiétudes des organisations syndicales sur, par exemple, les nouvelles instances de dialogue social prévues ou encore sur le recours accru au contrat et la mise à mal des instances paritaires. **De plus, le gouvernement ne tient aucunement compte de leurs propositions.**

A la veille d'un rendez-vous salarial [2 juillet], les organisations syndicales exigent une politique salariale qui permette de reconnaître mieux le travail, les qualifications et l'engagement professionnel de tous les agents. Elles revendiquent une amélioration des salaires de tous les agents qui passe par le dégel du point d'indice et des mesures générales ainsi que par la suppression du jour de carence.

Les organisations syndicales départementales CFTC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général. Elles dénoncent le nouveau passage en force du gouvernement et continuent d'affirmer que la loi de transformation de la fonction publique est une loi de destruction de la fonction publique.

Mende, le 29 mai 2019

[...], Ajouts FSU Lozère

Le printemps lozérien

Voici près d'un an et demi que les réformes du lycée, du bac et de la voie professionnelle ont été annoncées ; voilà près d'un an et demi que les syndicats tentent, en vain, de négocier avec nos dirigeants pour défendre et continuer d'améliorer un autre modèle d'éducation que le modèle libéral et rétrograde qu'imposent le président Macron et son ministre Blanquer.

Tout au long de l'année, nous avons mené de nombreuses actions pour s'opposer à la casse de l'Education Nationale, à la loi « pour l'Ecole de la confiance » et à la réforme de la Fonction publique. De la maternelle au lycée, nous avons dit NON et NON à l'école du socle, au bac local, aux choix restreints d'orientation, à la mise sous tutelle des professeurs, à la marchandisation de l'école...

De la maternelle au lycée, nous avons dit OUI et OUI à la reconnaissance de l'expertise des enseignants, à la réussite pour tous les enfants, à leur droit inconditionnel à une éducation émancipatrice et de qualité, à une école véritablement inclusive, à la reconnaissance du travail indispensable des AESH, à une Ecole de la République au service des citoyens et non aux mains d'intérêts financiers et privés...

Au printemps 2019, nous avons mené pas moins d'une quinzaine d'actions : grèves, rassemblements devant la DSDEN, votation, défilés à Mende, accrochages de banderoles et d'affiches, interpellation des élus, motions, débats publics, pétitions, défilé en musique, spectacle de rue, manifestation à Paris ... Et maintenant, grève de la surveillance du 1er jour des examens pour continuer à affirmer la nécessité d'un véritable dialogue social avec nos dirigeants comme le veut toute démocratie, qui doit assurer sa pérennité au-delà des enjeux politico-politiques de court terme.

Isabelle VOLLE



Le projet de loi sur l'école de la confiance a été adopté lors de la commission parlementaire mixte du 13 juin. L'accord entre les député.es LREM et les sénateurs et sénatrices majoritairement issu.es de la droite a été signé en moins de 4 heures. Il était primordial pour le gouvernement qu'un accord soit trouvé afin que la loi soit applicable dès la rentrée scolaire prochaine.

Depuis le mois de mars, à l'initiative du SNUipp-FSU la mobilisation des enseignant.es soutenu.es par les parents d'élèves et par des élu.es, n'a pas cessé de crier haut et fort la nocivité de ce projet de loi. **C'est donc bien grâce à nos grève, nos rassemblements, nos AG, nos campagnes d'information, nos actions communes avec les associations ou collectifs de parents et ce dans la recherche de l'unité que les dispositions les plus controversées de la loi dite de la confiance ne sont pas passées.**

L'essentiel de la loi Blanquer mais aussi de la loi Dussopt restent inacceptables et inquiètent sur l'avenir de nos professions, du principe de déroulement de carrière et de nos statuts. Les enseignantes et enseignants des écoles se sont mobilisés et se mobiliseront encore pour leur retrait. Ainsi JM Blanquer a renoncé aux EPSF et le texte final ne comporte pas l'octroi aux directeurs d'école d'un pouvoir hiérarchique sur les enseignant.es ou l'annualisation des services ainsi que la formation sur temps libre.

Les amendements sénatoriaux contre les familles sont également supprimés : celui visant à interdire de sorties scolaires les mères voilées ou celui prévoyant de supprimer les allocations familiales aux familles d'enfants absentéistes.

A noter toutefois que ce dernier sera tout de même discuté à la rentrée dans le cadre de la discussion sur les violences scolaires.

Malgré ces reculs importants obtenus grâce à notre détermination, la loi Blanquer ne perd pas tout son fiel :

► **Le cadeau de millions d'euros aux établissements privés sous contrat reste d'actualité** puisque l'obligation d'instruction à 3 ans est maintenue et la compensation sera versée aux seules communes qui n'apportaient pas déjà un soutien aux écoles maternelles privées.

► l'attaque en règle contre l'école maternelle avec les jardins d'enfant qui bénéficieront d'un délai de 5 ans pour s'adapter à l'obligation d'instruction à 3 ans, leur permettant d'accueillir des enfants entre 3 et 6 ans jusqu'à cette date. La CMP est donc partiellement revenue sur un article adopté par le Sénat qui pérennisait les jardins d'enfants.

► La fin du système scolaire unique pour toute et tous les élèves avec le maintien de la création des établissements locaux d'enseignement international qui permettront une scolarisation des élites sociales dans des établissements mieux dotés en terme de moyens et dérogeant aux règles pédagogiques habituelles.

► la mort du CNEC et de son indépendance quant à l'évaluation du système scolaire. Un Conseil d'évaluation de l'école sous dépendance ministérielle le remplace.

► Les Espe qui deviennent Inspe seront aussi sous le joug du ministre qui nommera les directeurs et les directrices de ces instituts. Dans ces INSPE, la formation des

enseignant.es sera entièrement pilotée par le ministère et resserrée autour des enseignements fondamentaux. Parallèlement des assistant.es d'éducation pourront intervenir dans les classes en assurant des « missions pédagogiques ».

► L'article 1 est maintenu, les député.es comme les sénateurs et sénatrices estiment que nous devons être toutes et tous exemplaires. On devine aisément que vont se multiplier convocations et autres menaces quand nous désobéirons ou dénoncerons les aberrations de nos supérieur.es. Ces évolutions vont encore et toujours à l'encontre d'un service public d'éducation garant de la lutte contre les inégalités et acteur de la démocratisation de la réussite scolaire. Même si la loi Blanquer version commission mixte paritaire est finalement adoptée, elle n'en reste pas moins rejetée massivement par la profession et les parents.

De la maternelle au Supérieur : le même rejet de la politique Blanquer !

Je ne peux pas m'empêcher de partager cet extrait de la tribune publiée dans Libération signée par de nombreuses personnalités :

« Pas de tri sélectif dans l'école de la République »

« La réforme Blanquer repose, de la maternelle au lycée, sur une application du libéralisme économique à l'éducation. Le projet de loi creuse encore les inégalités. Pire, il les érige en principe.

L'école est une chose trop grave pour la confier au seul ministre de l'Éducation nationale. Elle est un bien commun. Que nous ayons des enfants ou pas, elle nous concerne.

Elle est de ces enjeux cruciaux pour ce qui fait une société : la transmission, la lutte contre les injustices sociales, l'émancipation des êtres en devenir, l'aspiration à l'égalité. Bien sûr, elle ne saurait à elle seule faire face aux iniquités qui structurent notre monde et, sournoisement, s'érigent en système. Mais elle occupe, pour y résister, une place essentielle, celle qui rend possible pensée critique et action sur le monde

[...]

Le tri sélectif, c'est sans doute bien pour l'environnement ; mais c'est une catastrophe démocratique pour l'enseignement. Nous en avons assez de ce monde marchand, de la mise en concurrence et de la compétitivité, dont les critères et les fausses valeurs entendent s'imposer partout, à la façon d'un rouleau compresseur. Il y a

urgence à résister. C'est pourquoi nous disons ici notre pleine solidarité aux enseignantes et enseignants qui déploient depuis des mois une mobilisation constructive et opiniâtre contre ce projet de loi, pour une école émancipatrice. Une société plus juste et plus humaine, soucieuse d'égalité, se doterait sans conteste d'autres piliers que la sélection et la compétition. C'est à cette société que nous aspirons ; c'est à cette société que nous voulons travailler. »

Oui, la politique Blanquer est la même de la maternelle au supérieur et c'est bien tous ensemble que, professionnels de l'éducation, parents d'élèves et citoyens, nous devons les dénoncer et nous y opposer pour réclamer un autre projet pour le service public d'éducation qui réponde aux enjeux et aux besoins de l'école.

Comme c'est au-delà du microcosme de l'Education que nous devons réfléchir à défendre un autre projet de société plus juste et émancipateur au sein duquel la fonction publique dans ses trois versants doit garder toute sa place.

Une opposition constructive et au bout la victoire ne pourront passer que par un travail pédagogique de proximité en direction de TOUS les citoyens pour expliquer, proposer, bâtir des alternatives et surtout grâce à une réelle démarche unitaire large mettant en avant des revendications communes pour un projet sur l'éducation, le logement, les droits, la santé, l'accueil des migrants, les services publics...

Nathalie PERRET



L'OLL organise Salle Urbain V à Mende

Le Jeudi 12 septembre à partir de 17h30

une conférence-débat sur L'Observatoire de la laïcité auprès du Premier ministre avec la participation de Nicolas CADENE, Rapporteur général.

Pour le maintien du Sport Scolaire le mercredi après-midi !

Suite aux différents conseils d'enseignements qui ont eu lieu dans les lycées publics de Lozère, les enseignants d'EPS ont appris que des cours pourraient être placés les mercredis après-midi.

L'inquiétude grandit quant aux conséquences de cette éventuelle mise en œuvre sur le devenir de l'UNSS et des associations sportives à très court terme pour les lycées.

Pour rappel, les compétitions départementales et académiques UNSS et certains entraînements se déroulent le mercredi après-midi. L'UNSS représente un grand nombre de licenciés sur le territoire national (1 146 000) et un élève sur deux en Lozère ! En 2018, la Lozère est le premier département avec le plus grand pourcentage de licenciés dans les établissements scolaires publics. Le travail collectif depuis plusieurs années porte ses fruits en lycée avec un record de licences féminines (notamment grâce aux actions menées en Lozère) et qui obtiennent des résultats très honorables au niveau académique et national.

La volonté gouvernementale de mettre en place la réforme dès la rentrée prochaine avec pour conséquence une ré-organisation compliquée des enseignements et emplois du temps risque fort d'impacter le sport scolaire lozérien pourtant vecteur de socialisation, d'ouverture sportive et culturelle d'une très grande valeur dans un département hyper rural comme le nôtre.

Les enseignants d'EPS disent non à cette mise en œuvre, source de disparition rapide du sport scolaire dans les lycées publics lozériens et demandent avec force à ce que l'UNSS puisse continuer à fonctionner le mercredi après-midi sans rentrer en concurrence avec d'autres disciplines.

Le SNEP-FSU a sollicité une audience auprès de monsieur le DASEN, Président de l'UNSS départemental dans ce sens.

François ROBIN

« Mouvement départemental des professeurs des écoles, ou comment le ministère dynamite la rentrée 2019 dans les écoles »

Anticipant la réforme de la fonction publique, le ministre de l'Education nationale a décidé unilatéralement de dynamiter le mouvement des enseignant-es du 1^{er} degré pour la préparation de la prochaine rentrée. Le « mouvement intra », propre à chaque département, a été remplacé du jour au lendemain par une gestion ministérielle, comme si la vie de chaque école maternelle et élémentaire de France pouvait être conduite depuis Paris de manière appropriée. Un algorithme est en train de tout faire implorer...

Au fil des années, dans notre département, les modalités du mouvement pour les professeurs des écoles ont été le fruit de réflexions paritaires, dans lesquelles le SNUipp-FSU 48 a su œuvrer de manière constructive. Si elles n'étaient pas totalement satisfaisantes, les règles du mouvement départemental ont su évoluer voire s'améliorer en tenant compte des situations nouvelles et des particularités de la Lozère tout en respectant le cadre de la circulaire nationale.

Cette année, une seule phase en mai, euh non plutôt mi juin, avec affectations même hors vœux sur tous les postes vacants ou se libérant, puis un minimum (!) d'ajustements fin juin, euh plutôt en juillet... voire fin août.

L'objectif affiché par le ministère est de nommer la totalité des personnels au mouvement principal en utilisant une nouvelle application nationale... bien sûr dans l'intérêt des personnels et des écoles en améliorant la stabilité des équipes! Concernant le barème, l'AGS est marginalisée par la multiplication des bonifications allant jusqu'à 800 points et des priorités créant opacité mais surtout iniquité voire injustice.

A contrario pour le SNUipp-FSU48, ces modifications dégraderont les opérations de mouvement intra départemental qui ont une importance majeure dans la carrière et dans l'organisation de la vie professionnelle et personnelle des enseignant-es.

Après avoir exprimé clairement notre opposition à ce passage en force, qui impose une profonde modification du mouvement allant à l'encontre de l'intérêt des collègues mais aussi de l'école, les représentants du SNUipp-FSU ont régulièrement, avec d'autres syndicats, au plan local comme nationalement, tiré la sonnette d'alarme dans les instances. Nous avons mis en avant l'impréparation voire la précipitation pour ce mouvement

2019, et exprimé de sérieux doutes sur la fiabilité de la nouvelle application de saisie des vœux et sur le risque de bugs qui mettraient également les services des inspections académiques en grande difficulté.

Nous avons dénoncé le barème à la carte mais aussi le risque d'affectation à titre définitif comme à titre provisoire hors vœu précis, soit sur la zone large, soit par l'algorithme totalement en dehors de leurs vœux. Ce peut être le cas des personnels à mobilité obligatoire du fait de l'obligation de formuler un vœu large MUG qui allie une fonction et un secteur conséquent. Ces 4 zones infradépartementales extra larges, alliées aux MUG prédéfinis et à l'ordre imposé, font fi des réalités propres à chaque département, fi des conditions de travail de nos collègues et de leur situation personnelle, fi des équipes dans les écoles, allant jusqu'à imposer des affectations dans l'enseignement spécialisé ou sur les directions.

Le ministre, fidèle à sa grande capacité à entendre les partenaires sociaux, a persisté et a maintenu les modifications en profondeur du mouvement intra départemental en tournant le dos à l'expertise des commissaires paritaires : règles inadaptées au premier degré, non prise en compte des réalités départementales.

Dès l'ouverture du serveur le 1^{er} avril dans certains départements comme la Lozère, les bugs se sont multipliés : impossibilité d'accéder à la plateforme, des enseignants découvrant qu'ils ont effectué des vœux sur un autre département ou encore impossibilité d'accéder à certaines parties de l'application en fonction de son navigateur...

Puis ont suivi de nombreux reports des différentes opérations du mouvement (dates d'ouverture du serveur, envoi des accusés de réception et date de la CAPD), ce qui a ajouté à la

confusion et au stress des enseignant-es et va à l'encontre d'une rentrée sereine dans les écoles. **Dans les écoles, une « bonne » rentrée se prépare en mai et se finalise en juin de l'année précédente... or la CAPD de la phase principale ne se tiendra que le 20 juin !**

La nouvelle organisation du mouvement intra départemental imposée par le ministère est en train de tourner au fiasco.

Le métier en mal d'attractivité n'avait pas besoin de ça... On peut donc se demander quel est le réel objectif du Ministre : multiplier les situations de souffrance au travail ? pousser les collègues à démissionner... pour mieux recruter des contractuels non formés et surtout moins rémunérés et plus dociles ?

Malgré ces entraves, les enseignant-es du département peuvent compter sur la détermination de nos élu-es du personnel pour rester vigilant-es sur le déroulement des opérations du mouvement encore cette année afin d'en assurer l'équité et la transparence.

En résumé cette gestion des personnels est éclairante sur la bienveillance dont se vante le ministre Blanquer à l'égard des personnels et des élèves mais aussi sur sa volonté d'écarter les représentants des personnels de la gestion administrative de ces derniers comme le prévoit la loi Fonction Publique!

Loi « de la confiance », mouvement intra, circulaire de rentrée de mise au pas... Le SNUipp-FSU 48 dénonce la gestion ministérielle qui aboutit à une rentrée bel et bien placée sous le signe de la défiance et du manque total de soutien aux enseignant-es et aux écoles.

Les élu-es SNUipp-FSU en CAPD

+ DE PRÉCARITÉ - DE PROTECTION

C'EST ÇA L'AVENIR ?

DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !



APPEL

Face aux défis du XXIème siècle,
la Fonction Publique est indispensable

Si les inégalités restent trop fortes en France, sans les services publics la situation serait encore plus critique. C'est déjà la remarque qu'avaient faite tous les observateurs lors de la crise financière et économique de 2008.

Les services publics permettent la redistribution d'une part importante de la richesse nationale. Ils participent à l'aménagement du territoire et sont, avec 72% des investissements publics réalisés par les collectivités territoriales, une condition essentielle du développement économique et social du pays.

Les services publics de l'Éducation, de la santé, du contrôle sanitaire, de la protection des citoyen-nes, de la justice, de la culture, de l'environnement... ont permis une augmentation de l'espérance de vie, du niveau de qualification, une amélioration des conditions de vie de chacun et chacune.

Animés par les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, guidés par les valeurs de justice, de laïcité et de solidarité, ils participent à la cohésion sociale du pays.

Dans chacun de ses versants, État, Territorial ou Hospitalier, la Fonction publique fait vivre ces services. Elle est ainsi la clé de voûte de notre modèle social en assurant aux citoyen-nes la permanence, la proximité, l'accessibilité aux différents services publics.

La FSU est opposée au projet de loi dit de *transformation de la Fonction publique*.

Pour que notre modèle social continue de jouer tout son rôle, pour qu'il tienne cette promesse d'égalité qui est la sienne, pour qu'il réponde mieux aux besoins de la population, qu'il contribue à relever les défis de société qu'ils soient écologiques, économiques sociaux, culturels ou démocratiques, pour qu'il permette l'aménagement du territoire afin que personne ne se sente abandonné, à contrario de ce projet de loi, il est nécessaire et urgent de conforter l'action publique en lui permettant d'évoluer.

Cela passe notamment par :

- ◆ un dialogue social respectueux des organisations syndicales,
- ◆ un pilotage non vertical des services, tenant compte de l'expertise des agent-es et de l'avis des usager-es,
- ◆ une amélioration conséquente de la formation des agent-es,
- ◆ des investissements et des recrutements d'emplois statutaires de qualité à la hauteur des besoins des services publics,
- ◆ le respect du Statut général des fonctionnaires qui constitue autant de droits et obligations pour les agent-es que de garanties pour les usager-es.

La FSU reste et restera engagée pour défendre les services publics et la Fonction publique en lui permettant de continuer à s'adapter aux besoins comme elle a toujours su le faire depuis 1946.

La FSU reste engagée pour défendre les agent-es et obtenir le respect de leur travail, de leur qualification et de leur engagement professionnel si précieux et utile au bon fonctionnement des services.

La FSU reste engagée pour défendre des services publics de qualité sur tout le territoire répondant aux besoins des usager-es.

Elle appelle toutes et tous les agent-es, les usager-es, les élu-es à défendre aujourd'hui et demain la Fonction publique.

FSU - Paris - 12 juin 2019